

# Première mention du Busard pâle dans le département du Rhône

Florian ESCOT

Cet article a pour but de rendre compte de la première observation du Busard pâle *Circus macrourus* dans le département du Rhône (69), réalisée le 3 avril 2016 à Taluyers, sur le plateau mornantais.

Ce matin-là, j'avais le plaisir d'animer la sortie organisée chaque année avec la SCL (Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais), depuis plus de 20 ans, en partenariat avec la LPO Rhône et le Groupe "Busards du Rhône". L'objectif de cette sortie était de faire découvrir au public présent (une vingtaine de personnes) quelques oiseaux de la plaine du Berthoud, un des sites les plus riches du département pour son avifaune nicheuse, mais grandement menacé par le projet autoroutier A45. La météo, peu clémente au début de la balade, me laissait le sentiment d'une matinée d'observation peu fructueuse.

Cependant, nous avons eu le plaisir d'observer un beau cortège d'espèces des milieux agricoles comme le Courlis cendré *Numenius arquata* et le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*, limicoles menacés par les pratiques agricoles (destruction des nids au sol). Le Tarier pâtre *Saxicola rubicola*, l'Alouette des champs *Arlauda arvensis* et la Fauvette grisette *Sylvia communis* étaient au rendez-vous également.

Puis, soudain au loin, je vis un rapace à l'allure étrange. Un busard !... Oui mais lequel ?... La longue-vue aussitôt sortie, je l'identifie rapidement comme un Busard pâle mâle adulte !... En chasse au-dessus des prairies naturelles à moins de 200 mètres de nous, l'oiseau se laisse admirer par le public pendant plus d'un quart d'heure. Sur le chemin du retour, une seconde apparition de l'individu nous a permis de l'observer en train de capturer une proie (micromammifère).



Busard pâle, Taluyers, avril 2016, L. NOALLY

Cette observation, la première de l'espèce relevée dans le département du Rhône où elle était attendue depuis longtemps, me restera en mémoire, c'est certain. Qu'espérer de plus en étant passionné par les busards et dévoué à leur protection que d'observer cette espèce sur un secteur où le Busard cendré *Circus pygargus* est présent et particulièrement suivi par le groupe "Busards" ?...

L'oiseau a séjourné une semaine (du 3 au 9 avril) dans le même secteur et a pu être observé dans d'excellentes conditions, malgré une météo plutôt maussade, par beaucoup d'autres ornithologues du Rhône et même des départements voisins.

#### Description morphologique de l'espèce :

- Rapace aux longues ailes et à la queue très longue et étroite, cette espèce a un vol léger et souple, semblable à celui d'une sterne, mais plus lourd que celui du Busard cendré.
- Les mâles adultes ont des couleurs semblables à celles du Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*, à l'exception des motifs noirs près des extrémités des ailes, qui sont plus étroits et dessinent un coin (noir pur sur les rémiges primaires 2-6) et qui sont moins brillants sur la face supérieure des ailes. Le ventre des mâles est uniformément clair.
- La femelle adulte se distingue de la femelle du Busard cendré par ses plumes de couvertures primaires presque uniformément foncées, ainsi que ses rayures sombres plus denses sur ses sous-alaires. La couleur plus claire sous les motifs de la couverture de ses ailes s'assombrit progressivement en direction de son corps.
- Les juvéniles sont plus sombres que les femelles adultes et leur dessous est presque uniformément brun-rougeâtre (ce qui les distingue des Busards Saint-Martin juvéniles dont le dessous est marron et rayé). On les distingue surtout par leurs cols jaunâtres et sans rayure. Le côté de leur cou est uniformément marron foncé, ce qui contraste nettement avec les marques blanches autour de leurs yeux (LIGER et al. 2008).



Busard pâle, Taluyers, avril 2016, G. BRUNEAU (à gauche) et F. ESCOT (à droite)

#### Statut et répartition

Prestigieuse rareté originaire des steppes orientales allant du centre de l'Asie, au sud jusqu'à l'Iran et à l'ouest jusqu'en Dobroudja en Roumanie, le gracieux Busard pâle est un des rapaces les plus convoités par le monde ornithologique.

Les Busards pâles nichent dans les plaines herbeuses, les steppes sèches ou les steppes arborées, souvent à proximité de zones humides (petites rivières, lacs ou marécages). Au nord de leur aire de répartition, une faible minorité de la population se reproduit dans les forêts boréales et dans la toundra où elle trouve des sites qui lui conviennent à l'intérieur de clairières. En hiver, ces oiseaux migrent dans la péninsule indienne et en Afrique, au sud du Sahara et à l'est du lac Tchad. Ils occupent le même genre d'habitat, mais ils s'installent également dans les champs de céréales, les zones boisées ouvertes et les plateaux montagneux jusqu'à 2000 mètres d'altitude. Ils effectuent des visites occasionnelles dans les marais et dans les rizières.

Comme chez les Busards Saint Martin et les Busards cendrés, les Busards pâles atteignent la maturité sexuelle vers l'âge de 2 ou 3 ans, ce qui ne les empêche pas de se reproduire parfois plus précocement. Ces oiseaux arrivent sur leurs lieux de nidification en avril et ils sont déjà appariés. Dès qu'ils ont trouvé un endroit approprié pour se reproduire, ils marquent leur territoire par une série de parades

aériennes très semblables à celles du Busard cendré. Comme chez les autres espèces de busards, les nids peuvent être relativement proches les uns des autres et, parfois, ils forment même des colonies lâches. Le nid est placé au sol, dissimulé par les hautes herbes. A la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai, la femelle y dépose 4 à 5 œufs qu'elle couve seule pendant 29 à 30 jours. Les jeunes séjournent au nid pendant 33 à 45 jours. Les jeunes volants restent dépendants pour la nourriture pendant 2 à 3 semaines.

Les Busards pâles se nourrissent principalement de rongeurs, en particulier de lemmings.

L'espèce est en nette régression dans son aire de répartition européenne la plus occidentale (Roumanie, Biélorussie, Moldavie). Assez récemment, sans doute à cause des modifications des pratiques agricoles qui ont fait disparaître ses habitats steppiques traditionnels, elle semble avoir colonisé d'autres secteurs d'Europe du Nord et de l'Est (nord de la Russie, Finlande) où des couples ont nidifié (REGLADE *et al.* 2015). Ceci pourrait en partie expliquer la nette augmentation des observations faites en France depuis 2011 (quelques dizaines d'individus par an), ces oiseaux migrant par l'ouest du continent européen plutôt que par le Moyen-Orient. Une meilleure connaissance des critères d'identification de cette espèce, qu'on peut facilement confondre avec les autres "busards gris" sur le terrain, a dû probablement aussi contribuer à cette augmentation des citations.

Des cas d'hivernage ont même été relatés (*in* REGLADE *et al.* 2015) : par exemple un immature a passé tout l'hiver 2014-15 en Charente-Maritime et un mâle adulte a séjourné 147 jours au moins durant l'hiver 2015-16 en Camargue. Il n'est d'ailleurs pas exclu que ce soit cet individu qui soit remonté vers le nord en passant par le plateau du Berthoud, la dernière citation de Camargue datant de seulement quelques jours (23 mars) avant l'arrivée de notre oiseau.

Depuis 2013, l'espèce n'est plus soumise à homologation nationale, mais seulement régionale par le CHR.



Busard pâle, Taluyers, avril 2016, T. VELLARD

### Statut de protection et de conservation

#### Conservation :

- Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2015) : NT (listé *Circus macrourus*)
- Liste rouge des Oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage) (2011) : NA (listé *Circus macrourus*)

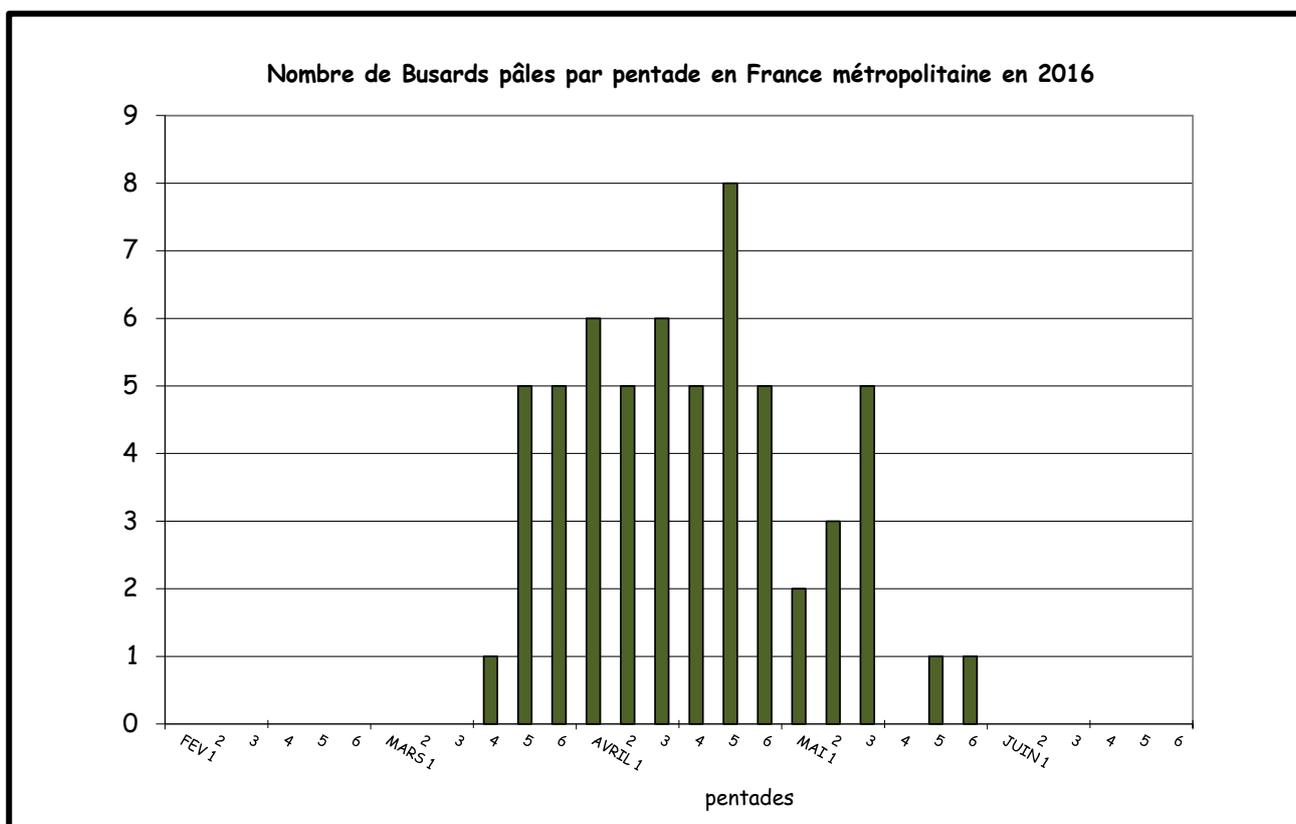
### Protection :

- Convention CITES (Convention de Washington) au sein de l'Union européenne : Annexe A
- Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive "Oiseaux") : Annexe I
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe III
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Annexe II
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II
- Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 4

### Passage prénuptial 2016 en France

Cette année, de nombreuses observations de Busard pâle (environ 60 données) ont été notées en France de mars à mai, avec un passage prénuptial très marqué de la cinquième pentade (période de 5 jours) de mars à la troisième de mai (graphe n°1). Cette période correspond aux dates habituelles de migration de l'espèce. Notre oiseau de Taluyers s'inscrit donc bien dans cette dynamique.

Ainsi, les départements de l'Isère et de l'Aude ont fait part de 9 et 8 mentions ce printemps. Les observations couvrent une grande partie du territoire français (carte n°1) passant par l'ouest, avec une observation en Gironde et en Charente, le centre, avec une observation dans le Cher et en Eure-et-Loir, et le nord, avec plusieurs observations dans le Pas-de-Calais. La majorité des mentions de cette année 2016 se situe dans l'est de la France (région Rhône-Alpes et Bourgogne) ainsi que dans l'ouest et le pourtour méditerranéen (Hérault, Pyrénées-Orientales et Aude).



Graphe n°1 : Nombre de Busards pâles observés en France métropolitaine lors de leur migration prénuptiale en 2016, par pentades (données relevées sur [www.ornitho.fr](http://www.ornitho.fr))



extraordinaire ne fait que confirmer l'attractivité de la plaine du Berthoud pour les busards, tant pour les lieux de chasse que pour les sites de nidification.

La population rhodanienne de Busards cendrés, qui occupe là un de ses rares secteurs de reproduction du département, est menacée par de multiples facteurs, les plus importants étant la réduction des friches (proches de ses habitats naturels), au profit de l'agriculture intensive, et la destruction des nichées. La protection des nichées, menée depuis plusieurs années par le groupe "Busards du Rhône", est donc indispensable pour la survie de cette espèce dans notre département. Le projet A45 est une menace très sérieuse pour cette espèce, détruisant une multitude d'habitats naturels favorables à la reproduction et fractionnant les populations du Pilat et du plateau mornantais.

Le Busard cendré est juste une espèce figurant parmi la longue liste des espèces d'oiseaux subissant le même sort, le Courlis cendré, le Vanneau huppé, l'Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus*, l'Alouette des champs, le Tarier pâtre ou bien le Bruant proyer *Emberiza calandra*, qui sont autant d'espèces menacées par certaines pratiques agricoles. Il est donc de notre devoir de les protéger et d'établir une collaboration de confiance et mutuelle entre le monde agricole et le monde naturaliste.

Ainsi sera conservé, espérons-le, un des sites les plus riches pour la biodiversité dans le Rhône, qui verra peut-être passer encore d'autres espèces inhabituelles !...

Florian ESCOT  
LPO Rhône

## Bibliographie

- DUBOIS M. (2005). Nidification de l'Elanion blanc *Elanus caeruleus* dans le Rhône en 2005. *L'Effraie* n°16 : 4-15. CORA-Rhône, Lyon.
- DUBOIS P.J., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. & YESOU P. (2008). *Nouvel Inventaire des Oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé, Paris, 560 pages.
- DUQUET M. (2015). *Tout sur les Oiseaux d'Europe*. Delachaux et Niestlé SA. Paris, 221 pages.
- GENSBOL B. (2009). *Guide des rapaces diurnes d'Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. Delachaux et Niestlé SA. Paris, 403 pages.
- LIGER A., ISSA N. & BARNAGAUD J.Y. (2008). Le Busard pâle *Circus macrourus* en France : statut récent et éléments d'identification. *Ornithos* n°15-2 : 90-227.
- LPO Rhône (2001 à 2016). Base de données visionature - [www.faune-rhone.org](http://www.faune-rhone.org). LPO Rhône, Lyon.
- MULLARNEY K., SVENSSON L. & ZETTERSTRÖM D. (2010). *Le guide Ornitho*. Delachaux & Niestlé, Lausanne : 448 pages.
- REGLADE M.A., AUVINEN A.P., BOUZIN M. & TERRAUBE J. (2015). Les stationnements hivernaux du Busard pâle *Circus macrourus* en France (2006-2015). *Ornithos* n°22-6 : 312-325.

### Résumé : Première mention du Busard pâle dans le département du Rhône

Un Busard pâle *Circus macrourus* a été observé du 3 au 9 avril 2016 à Taluyers dans le département du Rhône. Il s'agit de la première mention de l'espèce pour le département dans un site dont la biodiversité est remarquable.

### Summary: First record of Pallid Harrier in the Rhône department

A Pallid Harrier *Circus macrourus* was observed from 3 to 9 April 2016 at Taluyers in the Rhône department. It is the first record of the species for the department in a site the biodiversity of which is remarkable.